

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_1307_CC

TERRASSEMENT POUR RENOUVELLEMENT

GAZ-

**DU 3 AVRIL AU 7 AVRIL 2023
DE 08H00 A 18H00-**

**76 RUE ROGER GLINEL-
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
QUERQUEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre
2022 portant sur les délégations de fonction et de
signature attribuées aux adjoints au Maire, aux
maires délégués et aux conseillers municipaux
délégués, complété par l'arrêté N°
AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la SARL PLATON pour le compte
de GRDF en date du 28 MARS 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 3 AVRIL 2023 AU 7 AVRIL 2023 DE 8H00 A 18H00

ARTICLE 1^{er} -RUE GLINEL -plan joint en annexe-

La rue sera barrée, quand l'entreprise sera sur place, le temps des opérations-

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux et réservé à l'Ets Platon, le temps des opérations-

Une déviation sera mise en place par le demandeur via la rue des Haies et du Fort, le temps des opérations. (plan joint en annexe)

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).

Numéro SIRET entreprise : 339 772 444 00016

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la SARL PLATON (163 rue Henri Barbusse 50130 Cherbourg Octeville), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

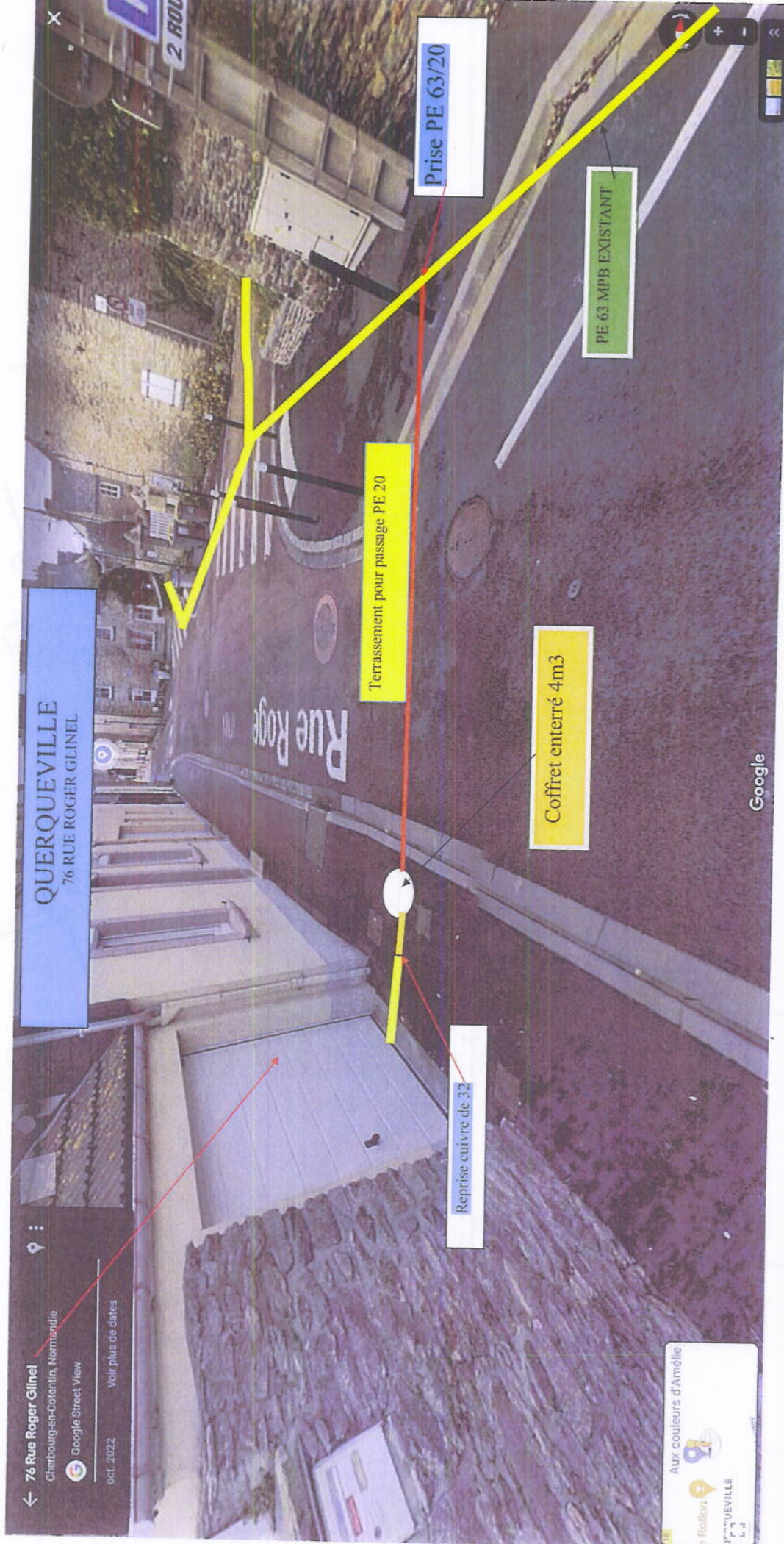
ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 29 mars 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE





← 76 Rue Roger Glinel

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google Street View

oct. 2022

Voir plus de dates

X

2 ROU

Prise PE 63/20

PE 63 MPB EXISTANT

Terrassement pour passage PE 20

Coffret enterré 4m3

Reprise cuivre de 32

QUERQUEVILLE
76 RUE ROGER GLINEL

Rue Roger Glinel

Google

Aux couleurs d'Amélie

Rollon
QUERQUEVILLE

RUE ROGER GLINEL